

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mars 2024

**PRESENTS** : M. LE DIGABEL, Mme BLOURDIER, Mme PHIPPEN, M. CANDON, Mme CIRINA, M. BASSET, Mme ALVES, Mme JOURDA, Mme FORTIN, Mme GENIESSE-GAUTIER, Mme BAUCHE, Mme FIRMIN

**ABSENTS** : MM. BENARD, DECAUX, POUGET, Mme PATUREL

**POUVOIRS** : M. SEBELOUE à Mme CIRINA

M. SEGERS à M. LE DIGABEL

M. CROZET-JOURDAIN à Mme BLOURDIER

**SECRETARE** : Mme PHIPPEN

Emargement du compte rendu du 27 Février 2024 :

Remarques : 1-7) Compte administratif 2023 : le chiffre de recettes de fonctionnement est erroné :

Il faut prendre 1 392 304.96 € au lieu de 1 032 516.35 € .

### **I – DELIBERATIONS :**

#### **1-1) TAXES COMMUNALES : VOTE DES TAUX :**

**Rapporteur** : M. le Maire

La commission « Budget Finances » lors de sa réunion du 21 Mars 2024 a étudié les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2024.

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation désormais appelé taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit être à nouveau voté.

Après concertation, il est décidé, après délibération :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et donc de les porter à :
  - Taxe Foncière bâti : 37.64%
  - Taxe Foncière non bâti : 75.78 %
  - Taxe Habitation des résidences secondaires 10.67 %

Vote : Pour à l'unanimité

#### **1-2) VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS**

**Rapporteur** : M. le Maire

La commission « Budget Finances » lors de sa réunion du 21 Mars 2024 a étudié les nombreuses demandes de subventions parvenues à la commune.

Le conseil municipal propose une attribution de 17 500 € répartie ainsi :

- Associations Courcelloises :	15 350 €
- Associations extérieures :	1 460 €
- Voyages scolaires et réserves :	690 €
<b><u>TOTAL</u></b> :	<b>17 500 €</b>

#### **A- ASSOCIATIONS COURCELLOISES :**

- Anciens combattants :	650 €
- Amicale des Retraités :	0 €
- Association les Loisirs :	1100 €
- Foyer Pour Tous :	1100 €
- Association parents d'élèves :	800 €
- MVCG Eure Seine Normandy :	100 €
- un Monde tout en Couleurs :	850€
- Gym pour Tous :	1450 €
- ASC Courcelles Foot :	9000 €
- Courcelles Danse :	300 €
	<b>15350 €</b>

<b>B – ASSOCIATIONS EXTERIEURES :</b>	
- Amicale hôpital St jacques :	100 €
- Amis des monuments sites de l'Eure :	50 €
- La croix rouge unité locale de Gaillon :	150 €
- la prévention routière :	100 €
- la sauvegarde de l'Environnement :	50 €
- ADEPEI - les Papillons Blancs :	50 €
- SPAE :	50 €
- CFAIE :	675€
- Normandie Lorraine	45 €
- BTP CFA Evreux :	45 €
- Vie et Espoir :	50 €
- AFSP (Assoc. Contre la Sclérose en Plaques) :	50 €
- Maison Familiale rurale de Bernay	45 €
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b>1460 €</b>

**C - VOYAGES SCOLAIRES : 690 €**

L'amicale des retraités ne demande pas de subvention car l'association va cesser son activité (va être dissoute). Le président a proposé de verser l'argent restant dans les caisses du CCAS.

D'autre part après débat, le conseil accepte de verser à l'association Un Monde tout en Couleurs 850 € au lieu de 600 € car cette association va organiser plusieurs fêtes dans l'année. Il a été accordé également à « Gym Pour Tous » une augmentation vu leur trésorerie en difficulté.

Ne participent pas aux votes : M. LE DIGABEL et M. BASSET en raison de leur fonction de Président d'Association.

Vote : Pour à l'unanimité

### **1-3) VOTE DU BP 2024 COMMUNE**

**Rapporteur :** Mme CIRINA

La commission « Budget Finances » lors de sa réunion du 21 mars 2024 a arrêté les propositions du BP 2024 soumises à l'approbation du conseil municipal.

Concernant l'investissement les opérations programmées pour 2023 ont toutes été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Il est proposé que le vote soit effectué :

- par section pour le fonctionnement
- par opération pour l'investissement

Mme CIRINA présente le Budget Primitif 2024 arrêté à :

#### **I - Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 1 679 019.39 €
- Recettes : 1 679 019.39 €

Vote : Pour à l'unanimité

#### **II – Section d'Investissement :**

- Dépenses : 317 351.96 € + 142 571 € (RAR) = 459 922.96 €
- Recettes : 399 372.96 € + 60 550 € (RAR) = 459 922.96 €

Vote par opération :

- Opération 10050 : Volet roulant cabinet médical - 1743 € - Vote : Pour à l'unanimité
- Opération 10055 : Appartement – 1156 € - Vote : Pour à l'unanimité
- Opération 10057 : Climatisation/ couverture centre de santé- 75 563.58 € - Vote : Pour à l'unanimité

- Opération 10059 : Vidéo protection- 0.40 €- Vote : Pour à l'unanimité
- Opération 10060 : Rue Henri Gohier dos d'âne – 2000 € -Vote : Pour à l'unanimité
- Opération 10061 : Portail électrique mise sécurité école – 9483 € -Vote : Pour à l'unanimité
- Opération 10062 : clôture mitoyenne – 1444 € - Vote : Pour à l'unanimité
- Opération 10063 : remise état classe mobile – 16 566 € - Vote : Pour à l'unanimité.  
Cette classe pourrait servir aux associations.
- Opération OPNI : 123 231.98 € - Vote : Pour à l'unanimité.
- Questions de M. BAUCHE : Demande si la somme prévue est pour un poteau incendie ou plusieurs : Réponse : 1 seul

Véhicule communal sera-t-il d'occasion ?

Réponse : à l'étude. Ce sera un petit camion benne.

- Opération OPFI : 86164 € - Vote : Pour à l'unanimité

- Opération 10053 : Report de 2023 : 87 238 € (chauffage salle de fêtes, mairie, Ecole Mat).

Remarques de M. Basset : Il aurait pu être utile de rénover l'isolation des fenêtres et portes.

Réponse du Maire : l'Agglo Seine Eure a mandaté une société pour faire un diagnostic. L'attribution du fonds vert dépendra du bilan.

Remarque également de M. Basset : Il souhaite qu'un effort soit porté sur les routes à l'Ouest de la RD 316.

Réponse du Maire : il faut terminer la rue du Château d'Eau en 2024 ; un examen de la réfection de la route des Champs est en cours actuellement.

Les rues Riberpray et du 13 Août sont dépendantes des réfections des réseaux d'eau (géré par Agglo Seine Eure).

La route des Champs a subi les travaux ALSH et va subir les travaux du gymnase.

Le total du budget primitif s'élève à 2 138 942.35 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

#### **1-4) VOTE DU BP 2024 CENTRE DE SANTE**

**Rapporteur** : Mme CIRINA

La commission « Budget Finances » lors de sa réunion du 21 Mars 2024 a arrêté les propositions du BP 2024 :

**Fonctionnement dépenses : 410 110 €**

- chapitre 011 : 35 800 €
- chapitre 012 : 367 300 €
- chapitre 65 : 7 010 €

**Fonctionnement recettes : 410 110 €**

- Excédent reporté 002 : 98 881.82 €
- chapitre 70 : 189 318.18 €
- chapitre 74 : 121 910.00 €

Le budget est arrêté en recettes et dépenses à 410 110 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

#### **1-5)RECRUTEMENT D'UN MEDECIN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT**

**Rapporteur** : M. le Maire

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de l'accroissement temporaire d'activité, il convient de renforcer momentanément les effectifs du centre de santé.

Le maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un médecin contractuel, grade hors classe non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois allant du 01/04/2024 au 30/04/2024 inclus.
- Le médecin est recruté en qualité de médecin hors classe non titulaire, sur la base d'une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>, la rémunération du médecin sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- Le maire est chargé de recruter le médecin affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement d'un médecin contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

DECIDE

- D'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Vote : Pour à l'unanimité

#### **1-6) DELIBERATION ORDRE DES MEDECINS POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DU DOCTEUR SIEURIN**

**Rapporteur** : M. Le Maire

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de l'accroissement temporaire d'activité, il convient de renforcer momentanément les effectifs du centre de santé.

Le maire propose à l'assemblée :

- De demander au Conseil Département de l'Eure de l'Ordre des Médecins l'autorisation d'employer, Madame Laura SIEURIN, comme médecin adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

DECIDE

- D'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Vote : Pour à l'unanimité.

#### **1-7) DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ACHAT DUN VEHICULE COMMUNAL**

**Rapporteur** : M. le Maire

M. le Maire sollicite un fonds de concours de droit commun pour l'achat d'un véhicule communal.

La concession Peugeot de Vernon a adressé un devis d'un montant de 34 995.40 € HT.

La commune souhaiterait une subvention de 17 497.70 € dans le cadre du fonds de concours de droit commun.

Après délibération, le conseil municipal :

- APPROUVE la demande de fonds de concours de droit commun pour un montant de 17 497.70 €.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Vote : pour à l'unanimité

### **1-8) DEMANDE DE STATIONNEMENT CAMION LAVERIE (ESPACE CONDORCET)**

**Rapporteur** : M. le Maire

Par mail du 09 Février 2024, Mme FICHE Stéphanie, coordinatrice insertion à l'Espace Condorcet a souhaité proposer un nouveau service aux administrés de la commune en tenant des permanences avec un camion de laverie.

Il a été décidé par les membres du conseil municipal qu'il n'y aurait pas de redevance annuelle d'occupation du domaine public.

Du fait de l'action de solidarité de cette association de loi dite 1901 et des actions de soutien auprès des personnes en difficultés, le conseil municipal accorde la gratuité de l'emplacement.

Après délibération, le conseil municipal :

- AUTORISE l'association Espace Condorcet à stationner sur le parking devant la salle des fêtes avec son camion de 14 h00 à 16 h00 les mardis et jeudis,
- DECIDE qu'il n'y aura pas de redevance annuelle d'occupation du domaine public.

Vote : Pour à l'unanimité

## **II – QUESTIONS DIVERSES :**

2-1) Sabrina FIRMIN : Il y a un nid de poules dans le dernier virage direction Port-Mort.

Réponse : L'agglomération Seine Eure est au courant, une rustine va être faite.

2-2) Jean-Michel BASSET : - Rappel de la visite du site archéologique : un mail a été envoyé à tous les élus. Seuls les élus sont concernés.

- Derniers spectacles : pour les extérieurs, il semble difficile de trouver la salle des fêtes !
- Implantation des bio composteurs ? L'agglomération Seine Eure n'a pas donné d'infos supplémentaires. La bulle à verres est aussi en attente de déplacement.
- Risque inondation du PPRI : l'exposition sur le risque inondation à Courcelles ; la question a été transmise à l'adjoint à l'environnement. Le Maire va également regarder.
- Des voitures grillent le feu rouge à l'intersection avec la rue du 13 Août 1944. Un système vert récompensé pourrait-il être utile ? Réponse : Cela ne changerait pas grand-chose. Une étude de faisabilité pourrait être faite.
- Les indications des lignes régionales ne sont plus indiquées- Réponse : on va s'en occuper.

2-3) Erwan BAUCHE : Drapeau de la stèle très abîmé : Réponse : il va être changé.

2-3) Vanessa GENIESSE-GAUTIER : - Depuis la coupure d'eau, le bouchon de la bouche d'incendie est mal remis. Réponse : on va demander à Véolia de contrôler.

- Au sujet des récupérateurs d'eau de pluie, des subventions sont-elles envisageables ? Réponse : la question va être posée à l'Agglomération Seine Eure.

2-4) Sabrina FIRMIN : une priorité à droite existe à l'intérieur de la résidence Bernard JOURDAIN. Un STOP pourrait être utile car des livreurs ne respectent pas cette priorité. Réponse : OK

## **INFORMATION DU MAIRE**

- Des ados ont demandé à faire de la moto sur la 2<sup>ème</sup> aire des Pérelles : la question du bruit se pose pour les habitants et de la responsabilité.
- Panneaux photovoltaïques sur un terrain du côté du chemin de breuil : le maire demande au conseil s'ils ont un à-priori sur ce projet ? Ce dernier est agri-photovoltaïque (apiculteur et mouton).

- Comité technique berges de la Seine : Des travaux sont à l'étude pour limiter les risques inondations. Le Maire a rappelé la réserve émise dans le cadre du CPIER. Les prochains retours auront lieu dans 4 ou 6 mois. Des drones pourraient prendre des photos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h33.

Question du public :

- M. JEAN-BAPTISTE-SIMONNE remercie les élus pour la subvention « Un Monde tout en Couleurs » et explique que l'association s'adresse à un public inter-générationnel.  
Une question, posée il y a deux ans, est reposée : est-il possible de disposer de la salle des fêtes pour plus de dates.  
Réponse : le nombre de jours de la salle des fêtes est limitée par les associations.  
Mme PHIPPEN et M. BAUCHE (commission des Loisirs) : sont prêts à le rencontrer en Mairie.